

**MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX
COMMISSAIRES AUX COMPTES CHARGÉS DE CONTRÔLER LES
COMPTES DE DASSAULT AVIATION**

Au cours de l'exercice 2005, le groupe a versé :

- ✓ à la société DELOITTE ET ASSOCIÉS :
 - 369.803,20 € d'honoraires TTC au titre de la mission de commissariat aux comptes
 - 17.096,82 € d'honoraires au titre des autres prestations.

- ✓ à la société MAZARS ET GUERARD :
 - 522.746,36 € d'honoraires TTC au titre de la mission de commissariat aux comptes.